

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 DDEEES 1215** Subvention (90.000 euros) et convention avec l'association « Le Laboratoire Paris Région Innovation » pour le Connecteur étudiants/entreprises.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention relative à l'octroi d'une subvention à l'association « Le Laboratoire Paris Région Innovation » ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Le Laboratoire Paris Région Innovation » (SIMPA 68361 / 2014\_07533), sise au 24, rue de l'Est 75020 Paris pour le fonctionnement d'un lieu innovant, sis au 76 bis, rue de Rennes 75006 Paris : Le connecteur étudiants/entreprises.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 000 euros est attribuée à l'association « Le Laboratoire Paris Région Innovation ».

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 235, nature 6574, ligne 55009 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2014, sous réserve du vote des crédits correspondants.